

La facture d'eau 2025 : explications

A consommation égale la facture 2025 augmente de 7,5 % pour la part du SIAEP.

Ce pourcentage correspond exactement à l'augmentation de charges que représente le coût de l'emprunt pour réaliser les travaux en 2025. Le SIAEP a réalisé en 2025 environ 1 million d'€ de travaux, financé par 420,000€ de subventions, 350,000€ d'emprunt et le solde par autofinancement.

Les redevances sont des obligations légales que le SIAEP est tenu de facturer à l'abonné et de rétrocéder à l'État. Cette année elles sont passées de **0,36 %** en 2024 à **0,5529 %** (0,46 %+0,017 %+0,0759 %) en 2025.

exemple pour une consommation de 120 m3/an

	2024	2025	%
Abonnement	55,8	57,8	.+3,58
Prix du m3	1,49	1,62	.+8,72
Pour 120 m3	234,6	252,2	.+7,5
Redevances	0,36	0,55	
Pour 120 m3	43,2	66	.+52,8
total	277,8	318,2	.+14,5

Le rôle du SIAEP est limité aux relevés de consommation. Lesquels sont transmis aux services de la TRESORERIE qui facture chaque abonné. **Le recouvrement des factures est de la responsabilité de la trésorerie.**

Au dos de votre facture vous avez les voies de recours qui sont à votre disposition en cas de contestation.

Le 02/02/2026
Jacques LEMERCIER